

COMMUNE DE LARNAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05-06-2026

L'an deux mil vingt-six et le 5 juin à 19h00 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard ROBERTON maire.

Etaient présents : M. ROBERTON Gérard, M. BOUCHARDON Jean-Christophe, M. FLANDIN Nicolas, Mme GUELOU Gaëlle, M. NODIN Cyril, Mme COTTARD Annie, M. CRIGNON François, Mme FRAISSE-COMBE Marie, M. CHALENCON Romain, Mme SEGAL Aurélie, Mme DELHOME Emma, M. CHAREYRON Jocelyn

Etaient excusés : Mme MORCEL-LECHES Emmanuelle a donné pouvoir à M. ROBERTON Gérard
Mme BELLE Céline a donné pour à M. FLANDIN Nicolas

Etaient absents : Jean Philippe Banc

Secrétaire de séance : Marie FRAISSE-COMBE

Nombre de membres en exercice : 15 ; Nombre de membres présents : 12 Nombre de votants : 14

Date de convocation : 28-05-2026

I-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

II-Affaires soumises à délibération

D025-2026 Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-000022 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu **1 liste** déposée par les Conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Larnage sera le suivant :

- 3 Délégués à élire
- 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance **madame Marie FRAISSE-COMBE**

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de **Mme COTTARD Annie, M. CRIGNON François, Mme SEGAL Aurélie, Mme DELHOME Emma.**

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

Résultats du scrutin

Délégués

Monsieur ROBERTON Gérard
Madame BELLE Céline
Madame MORCEL-LECHES Emmanuelle

Suppléants

Madame COTTARD Annie
Monsieur NODIN Cyril
Madame SEGAL Aurélie

D026-2026 Nomination des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo

Pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la communauté d'agglomération, il y a lieu de procéder à la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le code général des impôts fixe les modalités de création de la CLECT. Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu la délibération n°2026-299 du conseil d'agglomération d'Arche Agglo du 20 mai 2026 fixant à 41 le nombre de membres à raison de 1 titulaire et 1 suppléant affecté par commune ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

Désigne Gérard ROBERTON comme représentant titulaire et Céline BELLE comme représentante suppléante affectées pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération Arche Agglo

Le Maire
Gérard ROBERTON

La secrétaire de séance
Marie FRAISSE-COMBE

